

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 novembre 2020 à 19 heures

COMPTE RENDU

ETAIENT PRÉSENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain - Mme MORLET Béatrice – Mme LAGUIGNER Carole – M. GOFFIN Christophe – Mme FONTAINE Valérie – Mme GAUJOUR Frédérique - M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise – M. ARNAUD Cyrille

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE :

ETAIENT ABSENTS :

1 - Renouvellement bail de location

Bail de location Parc Lallier T4 n°4

Le bail de location consenti en date du 1^{er} décembre 2017 à Madame COSTES Hélène pour le logement T4 n°4 situé au 2^{ème} étage au Parc Lallier arrive à échéance. Le loyer mensuel s'élève à 454,57 € + les charges locatives liées au chauffage qui s'élèvent à 82,66 €/ mois.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2020 et selon les mêmes clauses en vigueur.**

Redevance du domaine public Mme GAUFROY

La permission de voirie pour occupation du domaine public pour la terrasse fermée devant le commerce de Madame GAUFROY Anne-Marie situé au 10 Place Charles Chaigneau est arrivé à échéance. Le montant annuel de la redevance est fixé à 100 €.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le permis de stationnement selon les mêmes conditions.**

2 - Vente parcelle de terrain pour implantation maison de seniors

Dans le cadre du projet d'implantation d'un accueil collectif pour 16 personnes âgées, la société Ages & Vie située à Besançon, souhaite acquérir 442 m² sur la parcelle cadastrée ZB 109 au lieudit sous les plantes. Le prix de vente est fixé à 15€ le m² soit un montant total de 6630 € net vendeur.

Le prolongement de la voirie et des réseaux seront à la charge de la commune.

↳ **Le conseil municipal approuve cette cession de terrain selon les conditions énoncées.**

3 - Rapport du SIAEP Charles Chaigneau sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2019

La population desservie est de 4309 habitants. Le nombre d'abonnés est de 3932 dont 522 sur TANNAY.

La consommation moyenne par abonné est de 84,88 m³. (87,58 m³ en 2018)

Le SIAEP a prélevé sur les ressources en eau : 712 310 m³ (en baisse de - 4,44 % par rapport à 2018).

Volume mis en distribution : 695 511 m³

Volume consommé autorisé : 367 885 m³

Consommations comptabilisées : 333 742 m³

Consommation sans comptage estimée : 5 656 m³

Volume de service : 28 487 m³

Pertes : 327 626 m³

Le volume d'achat d'eaux traitées au SIAEP des Vaux du Beuvron fut de 731 m³.

Le prix de l'abonnement de l'eau est fixé à 80 € /an, la part proportionnelle est de 1,95 € /m³ et la redevance de pollution domestique est de 0,22 €.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le prix de l'abonnement a été fixé à 82 €/an, la part proportionnelle à 2 €/m³ de 0 à 500 m³, à 1,50 € au-delà de 500 m³ et la redevance de pollution domestique reste inchangée à 0,22 €/m³.

Un exemple de consommation d'un ménage de référence consommant 120 m³/an a payé en 2019 : 359,12 € soit en moyenne 2,99 €/m³, en 2020, ce sera 367,56 € soit en moyenne 3,06 €/m³.

Les recettes de vente d'eau aux usagers s'élèvent à 936 362,85 € (soit une hausse de +1,60 % par rapport à 2018).

Il y a eu 27 prélèvements réalisés en 2019, tous conformes.

Le rendement du réseau de distribution est de 54,1 %. L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,9 m³/jour/km. L'indice linéaire des pertes en réseau est de 3,5 m³/jour/km.

Au cours des 5 dernières années, 3,92 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,31 %.

L'indice global d'avancement de protection de la ressource en eau est de 80 %.

Les branchements en plomb changés en 2019 sont au nombre de 2, le nombre total restants en plomb s'élève à 1007.

Le montant financier HT des travaux engagés durant l'année 2019 est de 463 593 €, le montant des subventions est de 57 291 €.

L'état de la dette au 31 décembre 2019 est de 582 244,08 €, le montant remboursé durant l'exercice s'élève à 72 321,90 €.

6170,66 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité pour l'année 2019, soit 0,0185 €/m³.

Le programme pluriannuel de travaux adopté fut le renouvellement de la conduite d'eau potable entre Monceaux le comte et Cuzy pour un montant de 809 223,28 € en 2019.

↳ **Le conseil municipal approuve le rapport présenté.**

4 - Demande de subventions

Flotteurs FM

L'association Flotteurs FM à Clamecy sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle en cette fin d'année afin de pouvoir stabiliser son bilan comptable.

↳ **Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 €.**

Association Les Défavorisés

L'association Les Défavorisés a sollicité la commune pour un soutien financier afin de faire appel à une décision de justice refusant de modifier les zones de revitalisation rurales.

↳ **Le conseil municipal refuse d'allouer une subvention.**

5 - Renouvellement contrat de travail

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail d'un adjoint technique territorial contractuel pour une durée d'un an à compter du 21 janvier 2021 pour une durée de 8 heures selon les mêmes conditions.**

6 - Devis pour diagnostics logements Gendarmerie

Suite à la demande du service du domaine à la DGFIP afin de satisfaire aux obligations légales du bailleur selon la loi en vigueur, un diagnostic technique complet du bâtiment de la gendarmerie doit être effectué.

Un devis a été demandé à l'entreprise Diagnostic 58 et le coût s'élève à 2220 € TTC

↳ **Le conseil municipal accepte le devis proposé.**

7- Questions diverses

- **Réhabilitation de la salle des fêtes** : le conseil municipal réfléchit sur les possibilités de réhabilitation de la salle des fêtes, une étude pourrait être réalisée par un cabinet d'ingénierie.
- **Réfection de la Place de l'Eglise** : le conseil municipal étudie les possibilités de réfection de la place (voirie, aménagement paysager, sens de circulation...).
- **Place de la Mairie** : le conseil municipal approuve la fermeture de la place de la Mairie chaque dimanche matin de 8h à 13h en raison du marché et la mise en place d'un sens interdit vers l'entrée de la rue venant de la Place de l'Eglise en raison de l'installation d'un sens unique par la rue de la Halle.

Le Maire,
Philippe NOLOT

